

REKWEST DER NIEUWE RELIGIE,
13 Februari 1567.

A Monseigneur.

Monsieur Le Prince d'Oraingne, Burgrave et Gouverneur
de la Ville d'Anvers et Messieurs les Burgmaistres et Esche-
vins et Conseil de la dicte Ville d'Anvers.

Remonstrent humblement les bourgeois et manans de ceste ville d'Anvers
faisans profession de l'Evangile, comme ilz ont eu et ont encoires à present
certaine confiance que l'accord fait entre votre Exc. et voz Seigneureries
et eulx supplians pour la pacification des troubles apparens pour le faict de
la Religion, demourerait ferme et inviolable, jusques à ce que autrement fut
ordonné par la Maj. du Roy, notre Sire, avecq l'advis des Estatz Généraulx,
dont aussi a esté fait publication solennelle pour assurer ung chacun en
l'exercice de sa Religion permis par provision.

Or est ce que les remonstrans s'apperçoivent assez, que non obstant les
accordz passez par le faict et exercice de la dicte Religion que grandz change-
mens, altérations et calamitez adviennent journellement au pays et icy aux
environs tant par l'emprisonnement comme rigoreuses exécutions. Tellement
que tant icy qu'ailleurs, les subiectz très humbles de sa Maj. ont comme
opinion que son Altèze ne seroit aucunement d'intention d'entretenir ny
endurer les dictz accordz., et ce qui s'est passé pour le faict de la Religion,
ains les traicter de la mesme façon que les aultres.

Parquoy les suppléans requièrent très humblement V. A. et voz Sries
(affin d'asseurer le peuple et la trafficque) nous vouloir clerement et prompte-
ment déclarer sinon obstant ce que dessus, vostre volonté et intention est de
maintenir le dict accord ferme ou non, affin que chacun scaiche comment se
regler, Et ferez bien etc.

Signé : Cor. Rhetius.

(S. A. : *Briefwisseling Magistraat en Gedeputeerden*, bundel 1565-1566.)